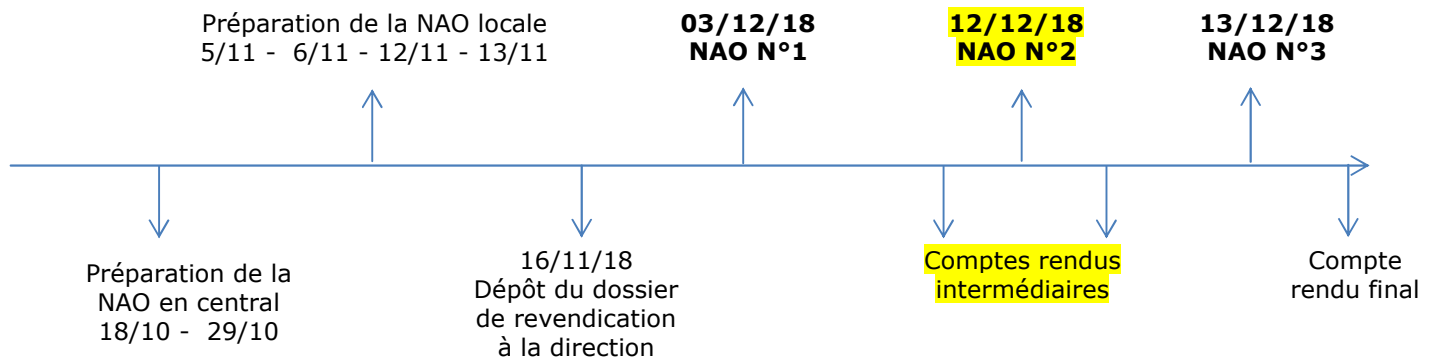


MICHELIN Bassens

ACTE 2

PROPOSITIONS DE LA DIRECTION POUR LA NAO NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE SALAIRES ET TEMPS DE TRAVAIL

Le planning :



Hier, le 12/12/2018, s'est déroulée la deuxième réunion de NAO pour SIMOREP et la première pour MICHELIN France :

Nous avons pu argumenter nos demandes (3.8 % d'augmentation, primes variables individuelles pour tous à 8%, subrogation, indemnités d'éloignement pour tous) et en faire de nouvelles, suite aux annonces faites par le Président de la République Monsieur Emmanuel Macron en réponse à la crise des "gilets jaunes", la CFE-CGC demande à l'entreprise Michelin **une prime de fin d'année pour l'ensemble des salariés.**

Proposition de MICHELIN France :

	Agents	collaborateurs	cadres
TOTAL	2.4% dont 1% d'AG	2.6 %	2.8%

Proposition de SIMOREP :

	collaborateurs	cadres
Augmentation individuelle	1.8 %	2.4 %
ancienneté	0.5 %	0.0 %
cours d'année	0.3 %	0.4 %
TOTAL	2.6 %	2.8%

Sans surprise SIMOREP est aligné sur la politique salariale du groupe.

La direction s'en engagée à ouvrir une négociation le 30 janvier 2019 sur la charge de travail des cadres et sur la convention de forfait jour. Demande de la CFE-CGC Bassens depuis 2016. Le travail de vos élus CFE-CGC, depuis des mois, en lien direct avec les services du personnel France et la CFE-CGC MICHELIN a payé.

Sur l'ensemble des autres points, la direction ne s'est pas encore prononcée.

La suite

Début des négociations à 13h30 le 13/12, pour défendre vos attentes et retravailler cette proposition avec la direction avec une attention particulière sur la prime de fin d'année.

Pour toutes questions ou vos étonnements dans l'entreprise, contactez vos représentants CFE-CGC !

<http://www.cfecgcmichelin.org/sites/bassens/notre-actualite/>